

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU CONSEIL DES MINISTRES

DECRET N° 77/614 DU 21 NOVEMBRE 1977
confirment Monsieur KOUANGA Corentin,
Administrateur Adjoint de 1er échelon
en qualité de Directeur du Bureau des Relations
Financières Extérieures.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de
membres du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 77/553 du 3 novembre 1977 portant organisation
du Ministère des Finances ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion
du 3 novembre 1977 ;

DECRETE :

Article premier. - Monsieur KOUANGA Corentin, Administrateur Adjoint de 1er
échelon, précédemment Directeur du Bureau des Relations Financières Extérieures
est confirmé dans ses fonctions.

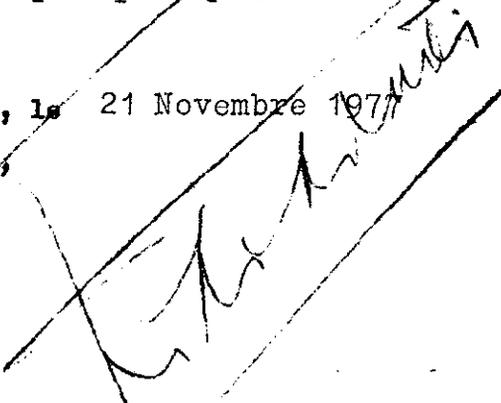
Article 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature
sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo
et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977

Par le deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan :

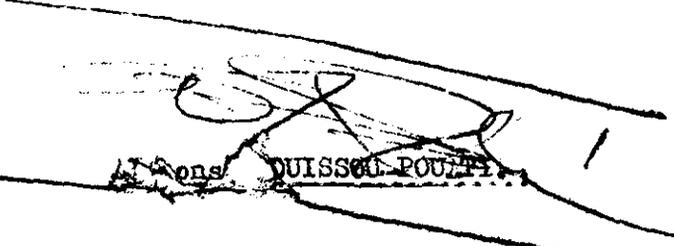
P. Le Ministre des Finances,
Le Ministre délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan,


François BITA.


Colonel Louis SYLVAH-GOZ.

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

IK


Louis DUISSEL-POULPE